



LIVRET D'ACCUEIL DE L'INTERNAT DU LYCÉE POLYVALENT EMMANUEL MOUNIER



Bienvenue, à toutes et à tous, à l'internat du lycée polyvalent Emmanuel Mounier.

Ce livret a été pensé, à la fois, pour répondre aux interrogations des lycéens et étudiants qui souhaitent intégrer l'internat, ainsi qu'à leurs parents, mais aussi comme outil « ressource » condensant l'essentiel des informations de référence concernant tous les aspects de la vie à l'internat.

L'entrée à l'internat est un moment important ; l'éloignement de la famille et les contraintes de la vie collective peuvent générer un peu d'appréhension.

L'internat ne doit pas être considéré seulement comme une solution pratique d'hébergement. Il est, avant toute autre chose, une réponse globale au service de la réussite de tous, de la mise en place de projets d'avenir de chacun. Le respect des règles de vie en communauté permettra à chacun d'étudier et d'aborder sa formation dans les conditions optimales. À l'intérieur de ce cadre, l'autonomie de tout un chacun peut s'exercer mais selon les mêmes principes que ceux de la société civile.

Vous découvrirez très vite que l'internat permet de bénéficier d'un cadre de vie et de travail propice à la réussite scolaire et personnelle. Sportifs ou non, lycéens comme étudiants, cet internat devient pour vous un lieu de vie, de partages, de relais pour votre vie quotidienne.

Plusieurs personnels seront à vos côtés pour vous aider à vivre et travailler au lycée ; ils ne sont pas à votre service mais au service d'une collectivité, ce qui impose pour vous de respecter les adultes autour de vous mais aussi tous vos camarades. Pour cela un minimum d'hygiène, de courtoisie, de respect mutuel, et de respect des locaux et matériels qui sont mis à votre disposition s'impose.

Vous pourrez profiter des activités culturelles, sportives ou de loisirs proposées (association sportive, M. D. L., C. V. L. ...).

L'internat sera enfin l'occasion, pour vous, de nouer des amitiés solides.

Bonne installation et belle année scolaire ...

M. Joseph SERGI, proviseur du LPO E. Mounier

RAPPEL : pour tous les internes, il est **obligatoire** d'avoir une solution d'hébergement sur Grenoble ou ses environs, notamment en cas de fermeture exceptionnelle de l'internat ; il s'agit du(e la) correspondant(e) sur Grenoble à noter sur la fiche internat du dossier d'inscription ; **des vérifications seront faites à la rentrée.**

**L'accueil de tous les internes aura lieu le
mardi 1^{er} septembre 2026 à 17 h 00.**

SOMMAIRE

CALENDRIER INDICATIF DE L'ANNÉE SCOLAIRE	3
CALENDRIER GÉNÉRAL DE L'INTERNAT	3
CALENDRIER INTERNAT POUR LES CLASSES PRÉPARATOIRES ET SECTIONS SPORTIVES DU LPO E. MOUNIER	3
POUR COMMUNIQUER AVEC LE LYCÉE	4
COMMENT SE RENDRE AU LYCÉE POLYVALENT EMMANUEL MOUNIER	4
DÉROULEMENT D'UNE SOIRÉE TYPE	5
VIE DANS LA CHAMBRE	5
TROUSSEAU EXIGÉ	6
RÉGIME DES ENTRÉES ET DES SORTIES	6
INFIRMERIE ET HYGIÈNE	7
LIAISON AVEC LES FAMILLES - COMMUNICATION	7
PUNITIONS ET SANCTIONS	8
ÉLÉMENTS FINANCIERS	8
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'INTERNAT À SIGNER	9

CALENDRIER INDICATIF DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026 - 2027

	Début	Reprise
Rentrée des élèves et étudiants	1 ^{er} ou 02 septembre 2026	
Toussaint	vendredi 16 octobre 2026	lundi 02 novembre 2026
Noël	vendredi 18 décembre 2026	lundi 04 janvier 2027
Hiver	vendredi 12 février 2027	lundi 1 ^{er} mars 2027
Printemps	vendredi 09 avril 2027	lundi 26 avril 2027
Vacances d'été	vendredi 02 juillet 2027	

Il n'y a pas de cours dispensés le samedi au lycée ; les vacances débutent donc le vendredi à la fin des cours.

Le service internat est interrompu en fonction des jours fériés. Ainsi, pour l'année scolaire 2026 - 2027, l'internat sera fermé : le mercredi 11 novembre 2026 ; le lundi 29 mars 2027 ; du mercredi 05 mai soir au lundi 10 mai 2027 matin ; le lundi 17 mai 2027.

CALENDRIER GÉNÉRAL DE L'INTERNAT 2026 - 2027

L'internat est fermé les week-ends (du vendredi 08 h 00 au lundi 17 h 00 ; il n'y a donc pas de repas du soir le vendredi et pas de petit déjeuner le lundi). **Les étudiants de classes préparatoires et uniquement certains élèves des sections sportives scolaires du LPO E. MOUNIER peuvent être accueillis le dimanche soir de 20 h 00 à 21 h 15.**

À RETENIR

octobre 2026 : **fermeture le vendredi 16 octobre matin** et **réouverture le lundi 02 novembre après-midi** ;

novembre 2026 : **fermeture le mardi 10 novembre matin** et **réouverture le jeudi 12 novembre après-midi** ;

décembre 2026 : **fermeture le vendredi 18 décembre matin** et **réouverture le lundi 04 janvier 2027 après-midi** ;

février 2027 : **fermeture le vendredi 12 février matin** et **réouverture le lundi 01 mars après-midi** ;

avril 2027 : **fermeture le vendredi 09 avril matin** et **réouverture le lundi 26 avril après-midi** ;

mai 2027 : **fermeture le mercredi 05 mai matin** et **réouverture le lundi 10 mai après-midi** ; **fermeture le vendredi 14 mai matin** et **réouverture le mardi 18 mai après-midi** ;

juin / juillet 2027 : **fermeture à la fin des cours, décision de la seule responsabilité du chef d'établissement du LPO E. MOUNIER.**

CALENDRIER INTERNAT 2026 - 2027 POUR LES CLASSES PRÉPARATOIRES ET SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES DU LPO E. MOUNIER

L'internat est fermé les week-ends (du vendredi 08 h 00 au dimanche 20 h 00 ; il n'y a donc pas de repas du soir le vendredi). **Rappel : les étudiants de classes préparatoires et uniquement certains élèves des sections sportives scolaires du LPO E. MOUNIER peuvent être accueillis le dimanche soir de 20 h 00 à 21 h 15.**

À RETENIR

octobre 2026 : **fermeture le vendredi 16 octobre matin** et **réouverture le dimanche 01 novembre à 20 h 00** ;

novembre 2026 : **fermeture le mardi 10 novembre matin** et **réouverture le mercredi 11 novembre à 20 h 00** ;

décembre 2026 : **fermeture le vendredi 18 décembre matin** et **réouverture le dimanche 03 janvier 2027 à 20 h 00** ;

février 2027 : **fermeture le vendredi 12 février matin** et **réouverture le dimanche 28 février à 20 h 00** ;

avril 2027 : **fermeture le vendredi 09 avril matin** et **réouverture le dimanche 25 avril à 20 h 00** ;

mai 2027 : **fermeture le mercredi 05 mai matin** et **réouverture le dimanche 09 mai à 20 h 00** ; **fermeture le vendredi 14 mai matin** et **réouverture le lundi 17 mai à 20 h 00** ;

juin / juillet 2027 : **fermeture à la fin des cours, décision de la seule responsabilité du chef d'établissement du LPO E. MOUNIER.**

POUR COMMUNIQUER AVEC LE LYCÉE

Avec le service « internat » et C. P. E., pour signaler une absence du soir :

* par courrier électronique (merci de privilégier cette solution car le mail a une valeur légale) : internat.0380032d@ac-grenoble.fr ou

* par téléphone (ligne directe de l'internat) : 04 76 86 64 26 .

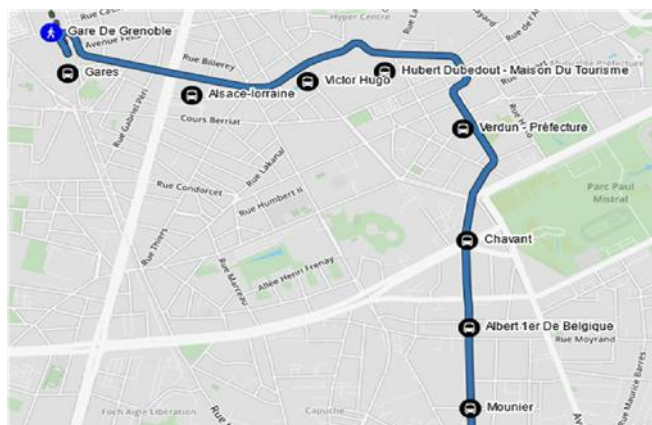
Pour contacter le service intendance (frais scolaires), appeler le 04 76 86 64 32 ou adresser un mail à : intendance.0380032d@ac-grenoble.fr .

RAPPEL : pour que le mail soit valable, l'adresse de l'expéditeur doit impérativement être celle d'un des responsables légaux et donc correspondre à celles renseignées sur le dossier d'inscription. Merci de prévenir le secrétariat de scolarité de tout changement (adresse mail, numéro de téléphone, adresse postale etc.). Pour une absence à l'internat, le mail doit comporter le nom et le prénom de l'élève / étudiant(e) ainsi que la date de son absence et nous être parvenu, au plus tard, la veille.

COMMENT SE RENDRE AU LYCÉE POLYVALENT EMMANUEL MOUNIER

En transport commun, depuis la gare de Grenoble, prendre le tram A - en direction de L'Étoile Pont de Claix - puis descendre à l'arrêt Mounier.

Pour plus de renseignements, consulter le site internet de la TAG (<https://www.tag.fr/>) ou télécharger, gratuitement, l'application métro mobilité.



Plan lycée et internat



DÉROULEMENT D'UNE SOIRÉE TYPE

17 h 00 - 18 h 00	Accueil des élèves au foyer de l'internat. Le mercredi, l'internat ouvre à 16 h 00.
18 h 00 - 19 h 00	C'est l'heure des activités sportives proposées par l'association sportive du lycée ou d'un temps calme dans les chambres.
18 h 30 - 19 h 15	Repas et appel des élèves lors du passage au restaurant scolaire, au plus tard à 19 h 15.
19 h 45 - 20 h 45	Le restaurant scolaire est fermé et les élèves doivent aller dans leur chambre pour l'étude obligatoire dans les salles de travail à chaque étage et en chambre pour les élèves de Terminale.
20 h 45 - 21 h 30	C'est un temps calme, portes ouvertes ; cela permet à ceux qui le souhaitent de travailler à nouveau, les A. Ed. pouvant apporter une aide. Possibilité de descendre au foyer.
21 h 30	Appel dans les chambres. Tous les élèves doivent être dans leur chambre respective.
21 h 45	C'est l'heure d'éteindre toutes les lumières. Bonne nuit !
06 h 45	C'est l'heure de se lever ! Avant de descendre au petit déjeuner, l'interne fait son lit et s'assure que sa chambre est rangée pour faciliter le ménage qui y sera fait. Les lumières de la chambre et de la salle de bain sont éteintes. Les stores sont remontés.
06 h 45 - 07 h 30	Petit déjeuner au restaurant scolaire.
07 h 40	Fermeture des chambres par les assistants et assistantes d'éducation.

VIE DANS LA CHAMBRE

Les chambres sont privatives. La mixité dans les chambres et l'accès à tout externe ou demi-pensionnaire sont rigoureusement interdits. L'accès à une autre chambre que la sienne n'est pas autorisé. **TOUTE INFRACTION À CETTE RÈGLE ENTRAÎNERA UNE EXCLUSION DE L'INTERNAT.**

Tout interne est responsable :

- * du mobilier mis à sa disposition,
- * de l'entretien et de l'ordre de sa chambre et de sa salle de bain,
- * de la sécurité de ses propres biens,
- * du respect du travail et du repos de chacun(e).

En cas de dégradation dans la chambre ou dans les parties communes, celle-ci sera automatiquement facturée selon les tarifs en vigueur.

La personnalisation de la chambre (affiches, photos ...) n'est autorisée que sur les têtes de lit et les cimaises en bois. Tout animal, quel qu'il soit, est interdit. La modification de l'agencement du mobilier de la chambre est également interdite.

Un état des lieux contradictoire sera établi à l'arrivée et au départ de l'interne. Les signatures engagent la responsabilité de l'interne à l'égard de toute dégradation dûment constatée dans les chambres ou autres locaux mis à disposition.

L'usage du tabac et de cigarettes « électroniques », l'introduction et l'usage de stupéfiants et de boissons alcoolisées, sont formellement interdits dans les chambres comme dans l'enceinte de l'établissement. Des sanctions systématiques seront prises en cas de non-respect de ces règles : en cas de consommation constatée (alcool ou stupéfiants), les familles seront averties et devront venir chercher leur enfant, même à une heure tardive. Des sanctions seront prises à la suite de la convocation d'un conseil de discipline.

Pour des raisons de sécurité, les postes de télévision sont interdits dans les chambres ainsi que tout appareil électrique (sauf sèche-cheveux, lisseurs, rasoirs électriques) ; l'installation électrique de l'internat n'étant pas prévue pour cet usage. **Les sèche-cheveux, lisseurs ou rasoirs électriques doivent être débranchés lorsque les internes quittent leur chambre.**

Argent de poche et objets de valeur : il est fortement déconseillé d'apporter au lycée des objets de valeur, des appareils électroniques coûteux et des sommes importantes d'argent. Le lycée décline toute responsabilité en cas de perte ou de

vol. **Les risques de vol en collectivité sont nombreux.** Vous disposez d'une armoire qui doit donc être **fermée par un cadenas (de préférence à code).**

TROUSSEAU EXIGÉ

Le jour de l'installation une vérification du trousseau sera effectuée.

1 - LITERIE pour un lit de 90 X 200 :

- * 1 alèse de protection du matelas **obligatoire** ;
- * 1 drap housse **obligatoire** ;
- * 1 oreiller + 1 taie d'oreiller ;
- * 1 couette + 1 housse de couette.

Le linge de lit doit être rapporté au domicile, à minima, à chaque période de vacances scolaires pour être lavé.

2 - LINGE :

- * linge de toilette ;
- * 1 tapis de bain ;
- * nécessaire de toilette et 1 panier de rangement pour poser le nécessaire de toilette dans la salle de bain ;
- * cintres.

3 - POUR LES INTERNES DES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES :

- * un pack de glace (pour les blessures) dans un sac au nom de l'interne.

Il est conseillé de marquer les objets et le linge personnel au nom de l'interne.



Pour les internes non scolarisés au lycée polyvalent Emmanuel Mounier, une carte pour entrer dans le lycée et à utiliser pour badger au restaurant scolaire sera remise en début d'année. En cas de perte, le renouvellement de cette carte coûtera 06,00 € .

TRÈS IMPORTANT : les rallonges électriques ne sont pas toutes acceptées pour des raisons de sécurité !



Triplite interdite



Multiprise avec bouton « ON / OFF » autorisée

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : les consignes spécifiques d'évacuation de l'internat sont affichées dans les chambres et sont commentées en début d'année scolaire par les assistant(e)s d'éducation. Au moins un exercice d'évacuation sera effectué durant l'année, pendant la nuit !

RÉGIME DES ENTRÉES ET SORTIES

► BAGAGERIE

Une bagagerie est mise à disposition au rez-de-chaussée du lycée (en face du bureau de Mme BOYER, C. P. E.).

Les bagages doivent être déposés en arrivant au lycée, à partir de 07 h 45. Les bagages seront récupérés à partir de 17 h 00. Il n'est plus possible de récupérer les bagages après 19 h 00 car le bâtiment principal sera sous alarme.

Les bagages doivent être déposés le vendredi matin à la bagagerie avant 08 h 00. Aucun bagage ne peut être déposé en « Vie scolaire » .

Les affaires oubliées dans l'internat ne pourront pas être récupérées dans la journée ; il est donc important que les internes pensent à prendre toutes les affaires dont ils ont besoin pour la journée.

► MODALITES DE PRÉSENCE À L'INTERNAT

L'internat du lycée est fermé du vendredi 08 h 00 au lundi 17 h 00.

En cas de maladie, vous devez prévenir l'établissement d'origine et envoyer un mail à l'internat du lycée polyvalent Emmanuel Mounier : internat.0380032d@ac-grenoble.fr.

De façon exceptionnelle, une autorisation d'absence de l'internat pourra être accordée en fonction de l'emploi du temps, à la demande des responsables légaux (par exemple, le mercredi soir, pour les élèves n'ayant pas cours le mercredi après-midi). Ces demandes doivent être **impérativement signalées par mail, au moins la veille**, à l'adresse de l'internat (internat.0380032d@ac-grenoble.fr). L'interne s'engage à être à l'heure le lendemain en cours.

Nous rappelons que l'accès à l'internat est pour les internes qui ont été présents en classe durant la journée.

ATTENTION : dès la mi-juin, le lycée est centre d'examens ; les cours ne seront plus assurés. L'accueil à l'internat sera donc réservé aux élèves passant des examens (veille de l'épreuve). Toute autre présence devra faire l'objet d'une demande écrite et donc d'un accord au cas par cas.

INFIRMERIE ET HYGIÈNE

► INFIRMERIE

Les médicaments sont interdits au lycée et à l'internat. Pour les élèves ayant un traitement médical, il est indispensable de vous rapprocher des infirmières scolaires en contactant le 04 76 86 64 32.

En cas de nécessité médicale (et de maladie contagieuse), il appartient à la famille ou au(à la) correspondant(e) local(e) de venir chercher l'élève interne pour l'accompagner en consultation ou pour un retour à domicile, **quelle que soit l'heure de la demande**. En cas d'urgence, il sera fait appel au 15 ; la famille sera prévenue. Attention, en cas d'hospitalisation, la présence d'un des représentants légaux est obligatoire. **Les frais médicaux sont à la charge de la famille.**

En cas d'alcoolisation ou de consommation de produits psychoactifs, les familles seront averties et **devront venir récupérer leur enfant, même à une heure tardive.**

Tout problème doit être traité durant les horaires d'ouverture de l'infirmerie ; l'astreinte de nuit ne concernant que les urgences. Il ne sera ensuite pas délivré de médicaments ou de soins de confort.

► HYGIÈNE (POINT TRÈS IMPORTANT)

Une bonne hygiène est nécessaire pour que la vie en collectivité se passe bien.

En effet, il est nécessaire d'apporter un nécessaire de toilette. Le linge de lit et de toilette doit aussi être rapporté régulièrement pour être lavé.

Les sanitaires et les douches étant des espaces partagés, il est important de rappeler de ne pas laisser le linge sale éparpillé et de faire en sorte que les lieux restent propres. Des étagères sont mises à disposition des internes pour déposer les gels douches, shampoings et autres produits. **Attention : prendre les douches avant 22 h 00 dans la mesure du possible.** Merci de les utiliser pour que les agents d'entretien puissent faire le ménage dans les sanitaires. De même, autour du lavabo, il est nécessaire que les surfaces soient « vides » pour que le ménage puisse être fait.

Les agents d'entretien passent quotidiennement pour le ménage des chambres ; cependant, celui-ci ne peut être fait que si la chambre et les sanitaires sont rangés. Si ces espaces communs ne sont pas rangés, le ménage ne sera pas effectué et nous nous réservons le droit d'aller chercher les internes en classe pour qu'ils rangent leur chambre afin que les agents puissent travailler.

LIAISON AVEC LES FAMILLES - COMMUNICATION

Les assistant(e)s d'éducation et les C. P. E. sont à l'écoute des familles et des élèves internes.

N'hésitez pas à les contacter pour toute interrogation ou information susceptible d'améliorer la qualité de vie à l'internat. De leur côté, ils tiendront les parents / responsables légaux informés de toute absence irrégulière ou problème de comportement à l'internat.

► CONTRÔLE DES ABSENCES

Toute absence constatée à l'internat est immédiatement signalée aux parents / responsables légaux par téléphone ou par mail. De trop nombreuses absences non signalées peuvent constituer un motif d'exclusion de l'internat.

► CORRESPONDANTS

Pour chaque interne, un(e) correspondant(e) sur l'agglomération de Grenoble est **obligatoire**. Le(a) correspondant(e) doit être une personne majeure susceptible d'accueillir l'élève interne en cas de nécessité (fermeture exceptionnelle de l'internat, éviction pour maladie ...).

► TÉLÉPHONE

Un ou une C. P. E. / A.Ed. est joignable par téléphone 04 76 86 64 26, ou par mail (0380032d@ac-grenoble.fr) de 18 h 00 à 22 h 00.

► DÉLÉGUÉS DES INTERNES

Pour une meilleure communication à l'internat, les élèves de chaque étage éliront leurs délégués qui les représenteront aux diverses réunions concernant la vie à l'internat. Les réunions se tiennent à l'initiative des C. P. E., du proviseur ou des internes eux-mêmes. L'élection des délégués se fait au début de l'année scolaire.

► ALIMENTS PÉRISSEBLES

Par mesure d'hygiène, il est demandé de ne pas introduire à l'internat d'aliments périssables.

PUNITIONS ET SANCTIONS

Tout adulte de l'établissement [assistant(e)s d'éducation, agents d'entretien et de restauration, C. P. E., enseignants etc.) peut, le cas échéant, donner une punition à un élève de l'établissement. Si un(e) interne ne respecte pas les règles de vie en collectivité, il(elle) s'expose à une punition (heure de retenue, excuses écrites ou orales etc.).

Les sanctions (avertissements oraux et / ou écrits, exclusion temporaire ou définitive de l'internat ...) sont celles prévues au règlement intérieur de l'établissement. Elles sont prononcées par le proviseur ou un de ses adjoints.

Les dégradations de matériels (lattes de lit, armoires, bureau etc.) que ce soit dans les chambres ou dans les parties communes entraîneront une facturation permettant de réparer selon les tarifs votés en conseil d'administration.

RAPPEL : dans un lycée, tout ce qui peut être assimilé à du « bizutage » est formellement interdit par la loi et sera donc sévèrement sanctionné.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

► LE PAIEMENT DES FRAIS D'INTERNAT

L'internat fonctionne selon un régime forfaitaire. Le montant réclamé comprend les nuitées et l'ensemble des repas (petits déjeuners, déjeuners et dîners) même s'ils ne sont pas tous consommés.

La facturation se fait par trimestres comptables selon le découpage suivant :

- * trimestre comptable 1, du 1^{er} septembre au 31 décembre, soit 744,00 € (à titre indicatif) ;
- * trimestre comptable 2, du 1^{er} janvier au 31 mars, soit 538,00 € (à titre indicatif) et
- * trimestre comptable 3, du 1^{er} avril à la fin de l'année scolaire, soit 518,00 € (à titre indicatif).

Il a été tenu compte de la durée variable des périodes de cours et de la sortie anticipée des élèves en juin.

Les factures sont transmises en milieu de trimestre.

Les frais d'internat peuvent être payés par virements bancaires mensuels.

Tout trimestre non réglé entraîne une non-réinscription à l'internat le trimestre suivant.

Pour les élèves internes boursiers, le montant de la bourse est déduit des frais d'internat.

Les familles en difficultés financières peuvent demander à bénéficier d'une aide du fonds social pour régler les frais d'internat (dossier à récupérer à l'intendance). L'assistante sociale du LPO E. Mounier (dont le bureau se situe dans les locaux de l'infirmerie au rez-de-chaussée du bâtiment internat) peut vous aider pour remplir les documents ou vous aider à faire les démarches.

► LES REMISES D'ORDRE

Des réductions du montant des factures d'internat sont possibles dans certains cas :

- * absence supérieure à 15 jours, justifiée et appréciée par le chef d'établissement ;
- * absence pour stage (P. F. M. P.) ou sortie scolaire ;
- * entrée à l'internat en cours d'année ;

* départ de l'internat, en cours de trimestre, pour cas de force majeure appréciée par le chef d'établissement (sauf exceptions, tout trimestre comptable commencé est entièrement dû). Attention, la date de sortie sera effective après la date de remise d'une lettre de démission écrite ou en rédigeant un mail à : internat.0380032d@ac-grenoble.fr et intendance.0380032d@ac-grenoble.fr ; toute place libérée pourra ainsi être attribuée à un(e) élève sur liste d'attente ;

* fermeture de l'internat pour cas de force majeure.

► LA CARTE D'ACCÈS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Chaque élève interne se voit remettre lors de son inscription une carte d'accès personnelle. Elle est fournie gratuitement et reste valable pour l'ensemble de la scolarité. Elle ne doit être ni échangée, ni prêtée. Elle permet l'accès aux portiques du lycée et aux distributeurs de plateaux du restaurant scolaire. En cas de vol, de perte ou de dégradation, une nouvelle carte doit être achetée au tarif de 06,00 € au service intendance.

Toute perte doit être signalée au plus vite. Il est impératif que chaque élève / étudiant ait sa carte pour le repas du soir !

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'INTERNAT

Le règlement intérieur de l'internat est consultable sur le site internet du lycée en cliquant [ICI](#) ou en scannant le QR code ci-contre :



RAPPEL : l'inscription à l'internat vaut acceptation du règlement intérieur dans son intégralité !